
Compte rendu du conseil municipal n°1 du 25 Janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Vars, sous la présidence de *Monsieur Jean-Marc de LUSTRAC, Maire de Vars, dûment convoqués le 16 janvier 2019.*

Présents : Jean-Marc de LUSTRAC, Magalie ROUMAGNE, André PENAUD, Maryse POTEL, Damien BEAULIEU, Charles BRICAULT, Francis GARCIA, Coralie GUERRY, Myriam LALUT-CAGNARD, Bruno VITRY formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Gérard VINCENT donne son pouvoir à Jean-Marc de LUSTRAC
Françoise HERZOG donne son pouvoir à Damien BEAULIEU
Nadia DELEPINE donne son pouvoir à Maryse POTEL
Bruno CAMY donne son pouvoir à Magalie ROUMAGNE

Absent(s) excusé(s): Bernadette GARDETTE, Patrick BENET-BRISSONNET, Sylvie BERNARD, Matthias NOUVET,

- ✓ **Enumération des pouvoirs**
- ✓ **Signature de la feuille d'émargement**
- ✓ **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2018**

Voté à l'unanimité

- ✓ **Ordre du jour :**
- ✓ Autorisation de signer la convention de location du studio la maison de santé
- ✓ Autorisation de solliciter une subvention au Département dans le cadre de l'appel à projet « Traitement qualitatif des centres giratoires »
- ✓ Mise en œuvre du projet Maison de service au public
- ✓ Modification d'un poste d'agent administratif
- ✓ Adoption de l'agenda accessibilité des locaux recevant du public
- ✓ Don du livre « En mémoire des hommes ».
- ✓ Questions et informations diverses

1) Autorisation de signer la convention de location du studio la maison de santé

Le studio de la maison de santé est proposé à la location par convention au tarif suivant :

- Un loyer mensuel de 250 € par mois.
- Une location à la semaine, soit 70 euros
- Une location à la nuitée soit 15 euros

Le loyer sera payable d'avance à la signature de la convention. Une caution de 250 € sera demandée à la signature de la convention et sera remise au preneur dans le mois qui suit son départ.

2) Autorisation de solliciter une subvention au Département dans le cadre de l'appel à projet « Traitement qualitatif des centres giratoires »

La commune participe à un appel à projet du Département de la Charente intitulé : « Traitement qualitatif des centres giratoires » pour le rond-point à l'intersection de la D11 et de la D737.

Ce projet prévoit la projection d'images et/ou de vidéos sur plaques translucides dotées d'un film permettant la réception de lumière qui apporte un effet 3D.

Cette technologie est proposée par une entreprise charentaise qui souhaite développer ce procédé de communication.

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Agencements	4 000,00	Autofinancement	20 786,79
Agencement paysager environnement	4 000,00	Autofinancement communal	20786,79
Constructions	2 136,00		
Support et matériel de travaux de maçonnerie	2 136,00	Subventions	40 000,00
		Etat	
		Région	
Installations	13 218,67	Département	40 000,00
Main d'œuvre préparation entreprise	2 112,00		
Terrassement	6 948,67		
Installation et réglages	4 158,00		
Matériel et outillage	13 366,80		
Plaques altuglass 20 mn Opacité pour film	3 660,00		
Films de vidéo projection pour vidéo projecteur transparent	7 459,20		

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Support avec barreaux antieffraction	2 247,60		
Autres	28 065,32		
Caissons étanches	3 840,84		
Profilés pour maintien des plaques	2 088,48		
Support et matériel de travaux de maçonnerie	2 136,00		
Mise en sécurisation vidéo projecteurs et vidéo surveillance	20 000,00		
TOTAL DEPENSES	60 786,79	TOTAL RECETTES	60 786,79

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter la subvention

3) Mise en œuvre du projet Maison de service au public (MSAP) :

En 2019, le projet de Maison de service au public va se concrétiser.

La Poste a rencontré monsieur le Maire pour évoquer la possibilité qu'une agence postale communale soit intégrée au projet.

En effet, il est envisagé de réduire le volume des heures d'ouverture du bureau de Vars, ce qui pourrait conduire à terme à sa fermeture.

Dans un souci de maintien des services, monsieur le Maire propose la création d'une agence postale communale au sein de la MSAP.

Dans ce contexte, la poste s'associera financièrement à la création et au fonctionnement de la MSAP.

4) Modification d'un poste d'agent administratif

Lors du conseil municipal du 08 novembre 2018, il avait été validé une augmentation du temps de travail d'un agent administratif titulaire avec une mise à disposition au cabinet médical. Toute mise à disposition doit être présentée, préalablement à sa mise en œuvre, à la commission administrative paritaire (CAP) du centre de gestion. Lors de la séance du 20 novembre 2018, les membres de la CAP ont émis un avis défavorable au motif que cette mise à disposition n'est pas prévue par les dispositions réglementaires. Il convient donc d'annuler la délibération qui prévoit la mise à disposition au cabinet médical.

Il se trouve qu'un contrat d'un agent contractuel à 35 h a été rompu (avec accord des deux parties) libérant ainsi un poste à temps plein en janvier 2019.

L'agent titulaire a fait acte de candidature, il convient donc de d'augmenter le poste à 35 heures hebdomadaires.

5) Adoption de l'agenda accessibilité des locaux recevant du public

La commune, étant propriétaire d'ERP et d'IOP qui ne répondent actuellement pas aux exigences d'accessibilité, doit élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP). Cet agenda doit comporter une analyse des actions nécessaires pour que les établissements répondent aux exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux, ainsi que l'estimation financière correspondante.

Planification :

BIBLIOTHEQUE

2020

CANTINE SCOLAIRE

2019

2021

CLUB DES AINES

2021

ECOLE MATERNELLE

2019

2020

EGLISE
2019
ENSEMBLE SCOLAIRE
2019
2020
LOCAL DE CHASSE
2022
MAIRIE
2019
2020
PRÉFABRIQUE ÉCOLE

2019
SALLE DE SPORT
2019
SALLE DU PRESSEUR
2019
VESTIAIRE TENNIS
2022
VESTIAIRES FOOTBALL
2022

6) Don de livre du livre « En mémoire des hommes » :

Lors de la séance du Conseil 08 novembre 2018, il a été créé une régie temporaire qui avait pour objet la vente, à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, d'un livre rédigé par deux habitantes de la commune et imprimé par la mairie. La durée de cette régie était fixée jusqu'au 31 décembre 2018.

Seulement 2 ou 3 exemplaires ont été vendus, il est proposé de retirer ces livres du stock et d'en faire don aux anciens combattants.

7) Questions et informations diverses

- ✓ Courrier et rencontre avec l'inspectrice concernant le nombre d'élèves de l'école
- ✓ Demande de réouverture de la gare de VARS : Courrier de la Nouvelle aquitaine qui indique que notre demande s'intègre dans leur projet de développer leur offre avec plus de dessertes.

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Jean-Marc DE LUSTRAC

